

Règlement du Concours photo

« Ma ville au croisement des cultures »

Article 1 : Objet

L'association ADOS (Ardèche Drôme Ourosogui Sénégal) est une association loi 1901 de solidarité internationale née en 1985 à Valence (Drôme) de la rencontre d'élus locaux avec des migrants sénégalais. Aujourd'hui, ADOS assure trois missions interdépendantes :

- Opérateur de coopération décentralisée et de développement local au Sud ;
- Animateur d'échanges et de partenariats Nord-Sud avec une diversité d'acteurs;
- Acteur d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale.

Elle est située au :

Allée du Concept. Bâtiment A
Quartier Girodet
26 500 Bourg-lès-Valence
04 75 55 99 90

ADOS organise, à l'occasion de ses 30 ans, du **23 février au 3 avril 2015** son premier jeu concours photographique, intitulé : « **Ma ville au croisement des cultures** ».

Article 2 : Définition du concours

L'objectif de ce jeu concours est de faire connaître ADOS et ses valeurs à un nouveau public, à savoir **les étudiants des Universités de Valence (26) et les jeunes de 15 à 25 ans**, dans le cadre de la célébration de ses 30 ans en 2015. ADOS a choisi **l'Interculturalité** comme thème de sensibilisation.

Les photos devront répondre à l'intitulé suivant : « **Ma ville au croisement des cultures** ».

Article 3 : Procédure et Conditions de participation

1. Ce jeu concours, ouvert à toute personne physique, étudiants des Universités de Valence, ainsi que les jeunes de 15 à 25 ans, est **gratuit et sans obligation d'achat**.
2. Ce concours se déroulera du **23 février au 3 avril 2015 (minuit)**. ADOS s'engage à refuser toute photo non arrivée à la date convenue.
3. Les photos prises doivent être personnelles et répondre au thème suivant explicité par l'intitulé : « **Ma ville au croisement des cultures** ».
4. Chaque participant est autorisé à envoyer **deux photos au maximum**. Les photos supplémentaires envoyées ne seront pas prises en considération.
5. Chaque photo devra être envoyée à l'adresse électronique spécialement créée pour le jeu concours, celle-ci est uniquement réservée à la réception des photos participantes :

concours.photo@ados-senegal.org

6. Chaque fichier photo doit contenir le **NOM et PRENOM** de son auteur, **le lieu et la date de la photo** (année). Ex : Dupont, Marie, Valence,2013.jpeg. Aucun signe distinctif ne doit apparaître sur la photo tels que nom et prénom.
7. **Toutes photographies seront automatiquement éliminées pour tout caractère pornographique, discriminant, raciste, pédophile ou portant atteinte à la vie privée d'une ou plusieurs personnes et/ou aux droits de celle-ci sur leur image ou la propriété de leur bien, et les participants se verront éliminés pendant toute la durée du concours.**
8. La participation implique que **les photographies déposées soient des créations originales, insolites, libres de tout droit.**
9. Toute personne présente sur les prises de vue aura au préalable donnée son **autorisation pour la diffusion de son image** sur les photos déposées et leurs exploitations ultérieures.
10. Chaque participant **cède à notre projet et à ADOS tous les droits pour utiliser et exploiter ses photographies :**
 - **reproduire ou faire reproduire la Photo** sans limitation de nombre, en tout ou en partie, par tous moyens et procédés, sur tous supports et tous matériaux tant actuels que futurs, connus ou inconnus, et notamment sur support papier ou dérivé, plastique, numérique, magnétique, électronique ou informatique, par téléchargement, vidéogramme, CD-Rom, CD-I, DVD, disque, disquette, réseau ;
 - **représenter ou faire représenter la Photo** par tous moyens de diffusion et de communication actuel ou futur, connu ou inconnu, notamment par tout réseau de télécommunication on line, tel que internet, mais également lors d'expositions photographiques, lors d'évènements organisés ou non par ADOS, sur la page Facebook d'ADOS, sur le site internet d'ADOS, sur le site internet des Universités, dans le cadre d'un éventuel calendrier d'ADOS, **sans aucune forme de rémunération.**
11. Au terme du concours, un jury élira **10 gagnants**. Les 10 photos gagnantes seront alors imprimées par *Activ Graphic* (Romans sur Isère) et seront exposées lors de la soirée remise des prix et dans le cadre d'une exposition tournante future (Universités, Médiathèques,...).
12. **Les informations concernant le jury et la soirée remise des prix seront communiquées personnellement aux candidats par mail.**
13. Toute participation et tout envoi de photo à l'adresse mail indiquée implique **l'acceptation de ce présent règlement.**
14. Toutes photographies **contraires au règlement, seront automatiquement éliminées.**
15. ADOS ne pourra être tenue responsable de tout problème lié au déroulement du concours de quelque nature que ce soit.

Article 4 : Informations techniques

1. Les photos devront être au **format JPEG** et en **haute résolution** (300 dpi). Le poids maximal ne devra pas excéder **5MO**. Il est vivement conseillé de garder le format brut de la photo pour une utilisation ultérieure optimale. Les montages de base seront acceptés (retouches, luminosité,...), mais non une utilisation abusive.
Chaque participant devra indiquer son **nom, prénom, le lieu et la date** de prise de la photo sur le fichier.
2. Pour tous problèmes techniques vous pourrez nous contacter à l'adresse suivante :
c.tardy@ados-senegal.org

Article 5 : Sélection du Jury

1. Le jury composé de **6 personnes**, dont les identités seront révélées par mail aux participants, sélectionnera les **10 gagnants**, dont le grand vainqueur du jeu concours.
2. La délibération du jury sera **ouverte au public**. En cas de litige, 3 personnes extérieures au projet jugeront de la désignation des gagnants.
3. Les lauréats du concours seront avertis par messages électroniques et recevront leur prix au cours de la soirée remise des prix et lancement de l'exposition tournante, qui aura lieu courant du mois de **mai 2015**.
4. Les prix attribués ne pourront être négociés et aucune contrepartie ne sera possible.
5. En cas d'absence d'un gagnant à la soirée, ce dernier sera contacté à l'adresse électronique utilisée pour l'envoi de la photo sélectionnée.
6. Aucune indemnité ne sera versée aux œuvres non primées.

Article 6 : Dotation

Premier prix : Stage photo avec un photographe professionnel du Studio Bigote (Valence).

Second prix : Séance photo avec un photographe professionnel du Studio Bigote (Valence).

Troisième prix : Stage photo au choix parmi 3 modules « stage photo » avec l'Université Populaire (Valence).

Quatrième prix : Stage danse ou percussion avec l'Association Dia Kan (Roman sur Isère).

Quatrième prix : 1 repas pour 2 personnes à « Un air de famille » (apéro+ plat+dessert) (Valence).

Cinquième prix : 1 œuvre artisanale sénégalaise + 2 places au Théâtre de la Ville (Valence).

Sixième prix : 1 œuvre artisanale sénégalaise + 2 entrées pour une rencontre sportive (Valence).

Septième prix : 1 adhésion pour 1 an donnant accès à toutes les expositions temporaires et permanentes au Centre du Patrimoine Arménien (Valence) + 2 places au Théâtre de la Ville (Valence).

Huitième prix : 1 œuvre artisanale sénégalaise + 2 entrées pour une rencontre sportive (Valence).

Neuvième prix : 1 œuvre artisanale sénégalaise + 5 entrées à la piscine de Valence (Valence)

Dixième prix : 1 œuvre artisanale sénégalaise + 5 entrées à la piscine de Valence (Valence)

Article 7 : Annulation

ADOS se réserve le droit d'annuler le concours photo. Chaque participant sera alors averti par mail et chaque photo supprimée.